



Le 29 septembre 2016

Objet : Communication au CTPS

A l'attention : De la commission vigne CTPS

De la part : Vincent PUGIBET, Président PIWI France.

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris en tant que Président de PIWI France pour vous rappeler les enjeux et les conséquences de la réunion du CTPS de ce 29 septembre.

L'expérimentation de nouveaux cépages est essentielle pour l'avenir de la viticulture. La réglementation européenne permet cela par l'article 81 du règlement vin. Ce cadre juridique a permis à la viticulture Allemande, Italienne entre autre de développer avec succès des cépages résistants. A l'encontre de toute logique d'innovation, le Ministre de l'Agriculture, sous la pression d'agents de FAM, de l'IFV et de l'INRA a signé, le 30 décembre dernier un arrêté et un décret limitant considérablement les possibilités d'expérimentations. Comprenez bien qu'aucun autres pays européen n'a pris de telle disposition. Cela a pour conséquence directe que les viticulteurs français ne peuvent plus, comme leurs collègues européens, planter des cépages résistants de nouvelle génération. Cela crée une distorsion de concurrence énorme.

Sachant la difficulté de revenir sur ces textes, pour compenser cet handicap majeur pour la filière, nous avons, par l'intermédiaire des différents syndicats professionnels, soumis à l'inscription et au classement rapide une liste de 25 cépages résistants, largement utilisée par nos collègues européens. L'objectif est modeste, remettre simplement notre catalogue au niveau de celui Allemand ou Italien.

J Despey, en tant que président de FAM s'est engagé fin janvier lors d'un groupe de travail sur le sujet à ce que cette liste soit étudiée dans les 6 mois. Force est de constater que ces promesses n'ont pas été tenues traduisant encore une fois la mauvaise volonté des acteurs publics et en particulier du CTPS sur ce sujet.

Deux arguments officiellement sont avancés pour freiner les dossiers : la génétique de ces cépages et leur dénomination.

Sur le risque de contournement des cépages monogéniques, on constate que les positions commencent à évoluer. Certaines parutions tendant à démontrer que la polygénie n'est pas une garantie. Mais au-delà de ces débats, j'aimerais vous rappeler l'histoire. Après la guerre, avec la démocratisation des tests Elisa, a été mise en place une sélection clonale sur cette seule technique. Cela a abouti, 50 ans après, à un appauvrissement génétique évident et à la mise en place d'un plan



de plusieurs millions d'euros contre le dépérissement du vignoble car nombres de viroses mineures et inconnues ont été négligées. La sélection sur moins d'une dizaine de marqueurs moléculaires que l'on nous propose aujourd'hui aboutira à n'en pas douter au même résultat dans quelques dizaines d'années. Les maladies secondaires sont négligées, pour preuve on a pu constater cette année une explosion du Black rot sur les lignées dites Bouquet. Ce que l'on vous propose d'inscrire et de classer, ce n'est peut être pas sur le papier des variétés idéales mais ceux sont des variétés qui ont fait leurs preuves dans les autres vignobles européens où elles sont inscrites et cela est le plus important.

Sur la dénomination des cépages, je vais reprendre ma casquette de vigneron languedocien. L'Onivins, puis FAM, nous ont toujours empêché de planter ce que le marché nous demandait. Dans les années 80, ils se sont opposés entre autre au chardonnay ! Aujourd'hui premier cépage blanc Languedocien. J'ai un courrier m'interdisant de planter du Pinot noir datant de 2001 alors que son cours a atteint des sommets à la fin des années 2000 ! Evidement ces organismes ont une vision stratégique totalement nulle. Leur incompétence est en grande partie responsable du développement commercial des vignobles du nouveau monde voire aujourd'hui espagnols. Doit-on aujourd'hui les écouter pour reproduire les mêmes erreurs !

L'INAO nous a aussi longtemps expliqué que les vins de cépages n'étaient pas des vins. Aujourd'hui nombres de Chablis mentionnent en gros le nom Chardonnay. Qui à volé le nom à qui ? Est-ce la Bourgogne qui a fait la notoriété du mot chardonnay ou les Vins de pays d'Oc et le nouveau monde ? Est-ce que les bordelais qui critiquent le Cabernet Jura peuvent jurer que dans 10 ans, ils ne demanderont pas l'inscription d'un Cabernet Bordeaux ?

Reprenant ma casquette de président d'une association européenne, Comment légalement la France peut elle refuser de reconnaître les cépages de nos partenaires européens ? Cela aurait forcément des conséquences juridiques et économiques désastreuses accentuant la distorsion de concurrence. Enfin, à vouloir protéger le mot cabernet, le Cabernet Sauvignon ne sera-t-il pas assimilé à terme comme un cépage phytodépendant plein de pesticides et invendable.

Personnellement, je n'étais pas forcément favorable à ces noms composés préférant miser sur des noms de cuvée. Mais après quelques années de commercialisation de ces cépages, force est de constater que 'Cabernet Noir' et 'Cabernet Blanc', c'est vendeur. Nous devons mettre tous les atouts de notre côté pour réussir cette transition environnementale, le nom est primordial. Malheureusement dans vos commissions, personne n'a de compétence commerciale, il n'y a pas de représentation du négoce.

Enfin il y a quelques années vous avez inscrit un cépage résistant le Muscat Bleu. Sur le site de référence Plantegrapppe, la plupart des critères de description sont mentionnés en cours d'évaluation ou à déterminer. Cela veut dire que vous avez inscrit et classé sans savoir. De plus ce cépage est aussi connu pour être notoirement monogénique. Il possède le seul Rpv3 fameux gène contourné du Bianca. La pire génétique qui soit. Enfin comment expliquer que vous acceptiez le nom Muscat bleu et que vous refusiez Cabernet Blanc. Elle est où la logique !!!



Derrière ces argumentations officielles se cachent des raisons moins avouables mais que tous les acteurs que j'ai pu rencontrer ont confirmé. C'est une **histoire d'argent** sur le dos et la santé des viticulteurs ! L'IFV, en particulier son directeur JP Van Ruyskenvelde et L Audeguin, avec la complicité au CTPS et à FAM de L Mayoux, comptent sur les royalties des futures créations INRA pour se financer. Leur marque ENTAV INRA jouit d'un quasi monopole et ils ne veulent pas que celui-ci soit remis en cause par l'arrivée de variétés étrangères. Tout ceci n'est possible qu'avec la bienveillance de J Despey à FAM, de JL Dairien au CTPS et d'A Dunand au Ministère. On critique souvent la politique des grandes firmes de l'agrochimie, mais rendez vous compte que ces gens font pires. Enfin, comment ne pas douter de l'impartialité de votre commission quand on voit la composition de votre commission où prêt de la moitié des gens sont impliqués dans la recherche publique ! Evidement tout refus sera associé a un choix partisan.

Assumez vos responsabilités, vous avez ce jeudi la possibilité de proposer au Ministre d'inscrire et de classer ces 25 cépages. Il a déclaré dans la réunion du 20 septembre avec les organisations professionnelles '*soutenir les décisions qui doivent être prises au sujet de l'expérimentation de cépages résistants*'. Je ne doute pas que, si le CTPS propose l'inscription et le classement de cette liste, il l'acceptera. La décision vous revient donc de fait. Il en va de la compétitivité de notre filière mais encore plus de la santé des vignerons et de leurs enfants.

A l'heure de l'Agroécologie, du choc de simplification administratif et de l'harmonisation des réglementations européennes, nous ne pouvons accepter autre chose qu'une inscription et un classement pur et simple de ces 25 cépages. Un classement temporaire ou refus serait un insulte aux viticulteurs qui tous les printemps remplissent leur cuve de traitement.

La France peut s'enorgueillir d'être la patrie de tous les grands cépages internationaux. Mais pour combien de temps si elle se replie sur elle-même ?

Vincent Pugibet

Président PIWI France